

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2026-101

Nombre de conseillers

En exercice :	23
Quorum :	12
Titulaires présents :	22
Suppléants présents :	0
(Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	0
Votants :	22
Pour :	22
Contre :	0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 juin 2026 à 20H30

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Porcherie sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 18 juin 2026

PRESENTS : ALBIN Dominique, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DOUE Laurence, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, DUPUY Pascale, GENESTE Stéphanie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LONGEQUEUE Jean-Paul, MADORE Catherine, MONTET Guy, PREVOST Stéphane, TRINDADE Fabien, QUINTANE Julien, REDON-SARRAZY Maryvonne, ROUX Sylvie, SAUTOUR Alain, VEYRIRAS Philippe.

**VERSMET DU SOLDE DE
LA COTISTAION 2026 A
LA FEDERATION
CHATIGNERAIE
LIMOUSINE**

ABSENTE EXCUSEE :

- LHOMME-LEOMENT Jacqueline,

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane PREVOST.

Monsieur le Président rappelle que la Fédération Châtaigneraie Limousine fédère les 4 communautés de communes suivantes :

- CDC Briance Sud Haute Vienne,
- CDC Pays de Nexon-Monts de Chalus,
- CDC Pays de Saint Yrieix,
- CDC Val de Vienne.

L'action de la Châtaigneraie Limousine repose sur un projet de territoire, c'est-à-dire un projet de développement partagé par les acteurs locaux (Elus, chefs d'entreprises, responsables d'associations...) sur les enjeux majeurs auxquels faire face et sur les politiques à mener pour l'avenir du territoire.

Cet organisme permet notamment aux EPCI du territoire de pouvoir accéder aux financements européens dédiés au développement des territoires ruraux.

Lors de l'Assemblée Générale de cette association qui a eu lieu le 11 juin dernier, il a été décidé de ne pas faire évoluer le niveau de cotisation par rapport à l'année 2025.

Pour la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, le montant de la cotisation 2026 s'élève donc à la somme de **14 526.92€.**

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20260625-2026-101-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Concernant cette cotisation due au titre de l'exercice budgétaire 2026, nous avons déjà versé deux acomptes au profit de la Fédération « Châtaigneraie Limousine pour lui permettre d'assurer son fonctionnement, à savoir :

- Un premier acompte de **7 263.46 €** (Mandat N° 365 du 20/03/2026),
- Un second acompte de **3 631.73 €** (Mandat N°598 du 19/05/2026).

Il nous reste donc à verser la somme de **3 631.73 €** correspondant au solde la cotisation 2026.

Il est donc proposé à l'assemblée de valider le versement du solde de la cotisation 2026 au profit de la Châtaigneraie Limousine.

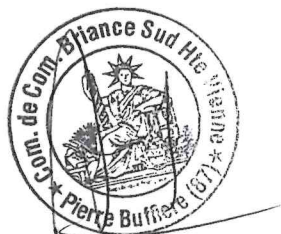
Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- o **PREND ACTE** du montant de la cotisation 2026 due à la Châtaigneraie Limousine dont le montant s'élève à la somme de **14 526.92 €**,
- o **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser le solde de la cotisation due au titre de l'année 2026, à savoir la somme de **3 631.73 €**.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A LA PORCHERIE, LE 25 JUIN 2026

**Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET**

**Le Secrétaire de séance :
Stéphane PREVOST**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20260625-2026-101-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026